LETTRES POUR LA NORVEGE 1858 - 1861.

3. periode : 1849 - 1875.
3.4 : 1. convention, France / Norvège,
1/4-1855 - 31/1-1868.

CHIFFRE TAXE : 24 SK.
(exprimé en skilling bco.Suédois, frappé par erreur).

4. — 42

Lettre en port dû de Cette du 23 mars 1858, pour Laurvig (N). Au verso c.à.d. ambulant (nuit) Marseille à Paris B, 23 mars 58.Au bureau d'échange de Paris à Quievrain, frappe par erreur, du chiffre taxe 24 SK.(exprimé en skilling bco. Suédois). La lettre porte la mention SUEDE. Taxée 9 Lyb.sk. à Hamburg, aussi par erreur. Transit K.S.P.A.* Hamburg* 26/3 1858, Helsingør 29/3 1858, Svinesund 1/4 1858. A l'arrivée ,42 skilling à payer par le destinataire. Cette lettre aurait dû être taxée à 26 (skilling Norvégien), suite à la convention entre la France et la Norvège, et cette erreur a couté : 42sk. - 26 sk. = 16 skilling de plus au destinataire.

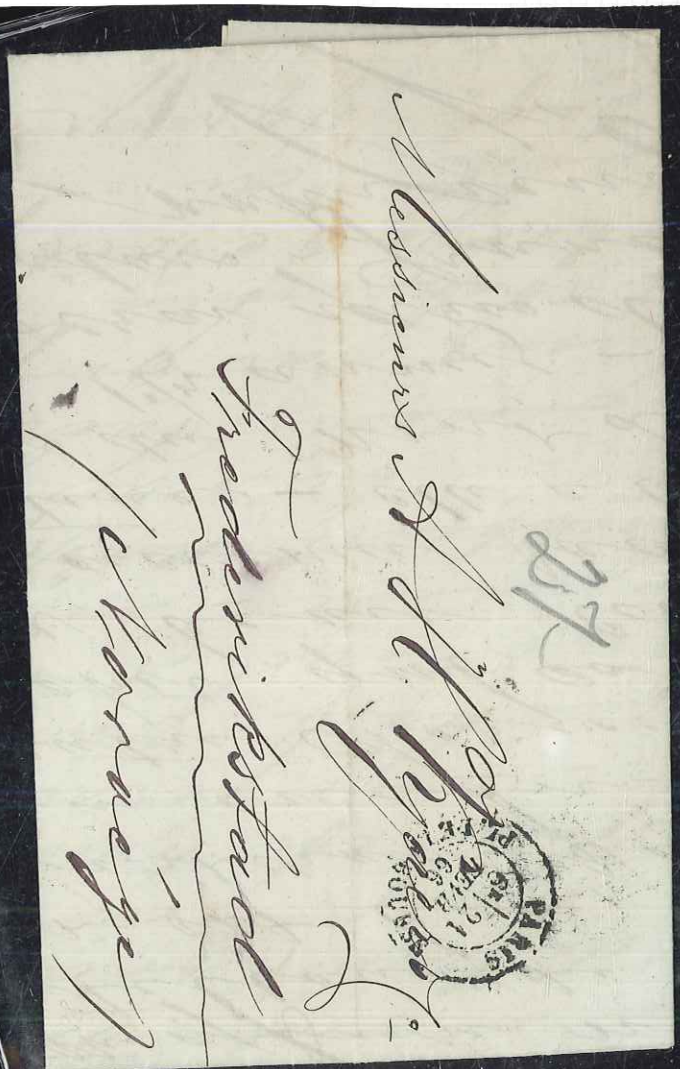

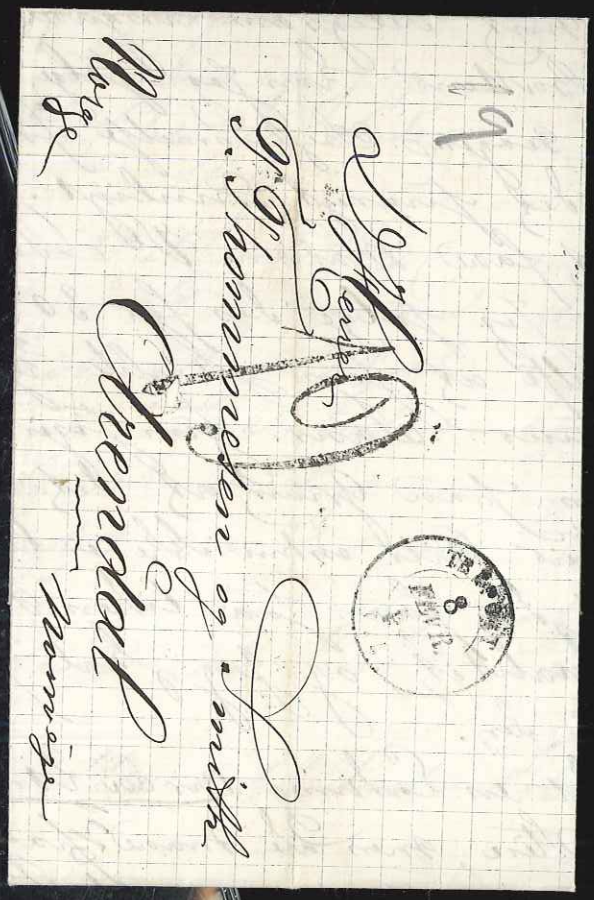

CHIFFRE TAXE 38 AU TAMPON.

Tarif : 1,80 Fr. pour lettre non affranchie.

Lettre en port dû de Rouen du 9/6-1873 pour Ulefoss Jernværk près de Skien (N). C.à.d. type 17 , Rouen (74) 9 juin 73. Au bureau d'échange de Paris frappe du chiffre taxe tampon 38 (exprime en skilling Norvégien) , pour lettre double port non affranchie (convention France/Norvège du 1/2-1868), et chiffre 2 manuscrit à la craie bleue : (double port). Au verso, Christiania omk13/6-1873.

LETTRES POUR LA NORVEGE 1868 - 1870.

3. période :1849 - 1875.
3.8 : 2. Convention France/Norvège,
1/2-1868 - 31/12-1875.

FRAPPE PAR ERREUR, DE LA TAXE "56"EXPRIMÉ EN ÖRE SUÉDOIS POUR UNE LETTRE À DESTINATION DE LA NORVÈGE.

Lettre en port dû du Havre du 24/10-1868 pour Grimstad (N). C.à.d. Le Havre (74) 3e./ 24 oct. 68 et frappe du gr.ch. 1769. Au verso : petit c.à.d.

LETTRES POUR LA NORVEGE 1868 - 1872.

3. période : 1849 . 1875.
3.8 : 2. Convention France/Norvège,
1/2-1868 - 31/12-1875.

FRAPPE AU TAMPON, A L'ENCRE NOIRE DU CHIFFRE TAXE "19"EXPRIMÉ EN SKILLING NORVÉGIEN.

Tarif : 0,90 Fr. = 19 skilling, pour lettre non affranchie, jusqu'à 10g.

Lettre en port dû de Tréport, du 23/8-1868 pour Arendal (N). C.à.d. Tréport (74) 23 aout 68. Frappe au tampon à l'encre noire (réglementaire), du chiffre taxe 19 (exprimé en skilling Norvégien), au bureau d' échange de Paris Etranger le 24 aout 68 (au verso). Lettre en port dû jusqu'à 10g. Arrivée à Sandøsund (bureau d'échange Norvégien) le 27/8-1868, et 19 skilling à payer par le destinataire.

FRAPPE AU TAMPON, A L'ENCRE BLEUE DU CHIFFRE TAXE "19".

Lettre similaire du Havre, du 7 juin 1872 pour Porsgrund (N). Frappe au tampon à l'encre bleue, (tres inhabituelle) du chiffre taxe 19 au bureau d'échange de Paris Etranger le 8/6-1872, au verso. Arrivée Christiania omk (bureau d' échange norvégien) le 11/6-1872.

LETTRE POUR LA NORVÈGE 1866.

3. période : 1849 - 1875.
3.4 : 1.convention France/Norvège,
1/4-1855 - 31/1-1868.

ROUTE DES PAQUEBOTS À VAPEUR, POUR LA NORVÈGE :

AU DÉPART DE KIEL.

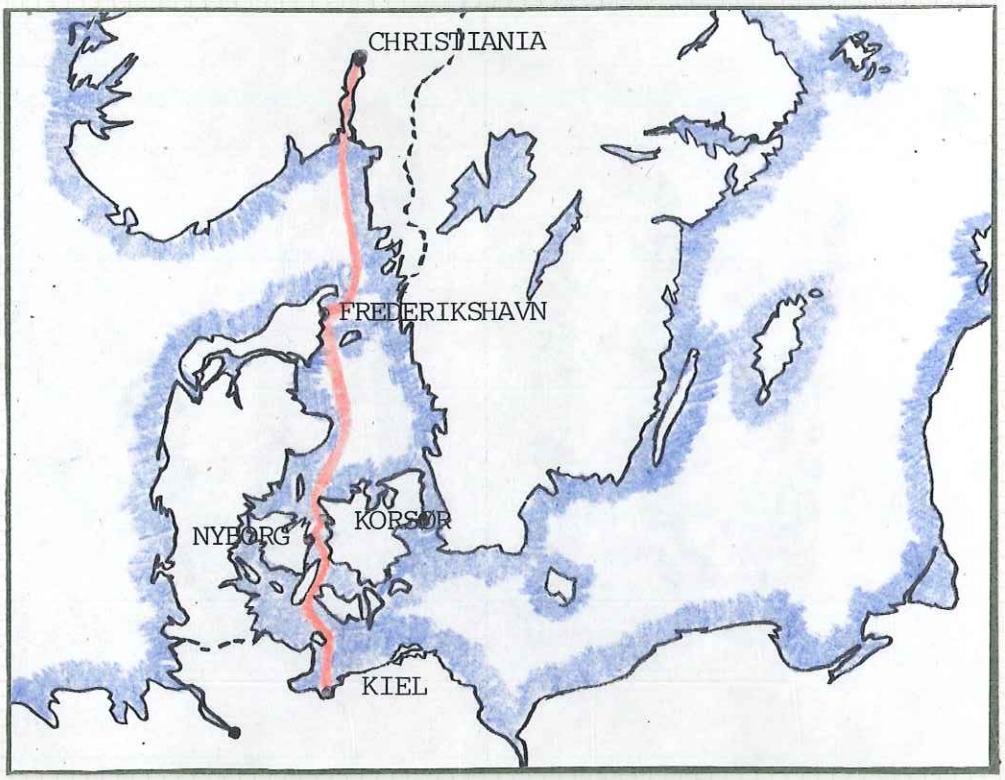

BUREAUX D'ÉCHANGE : PARIS À ERQUELINES ET SANDØSUND.

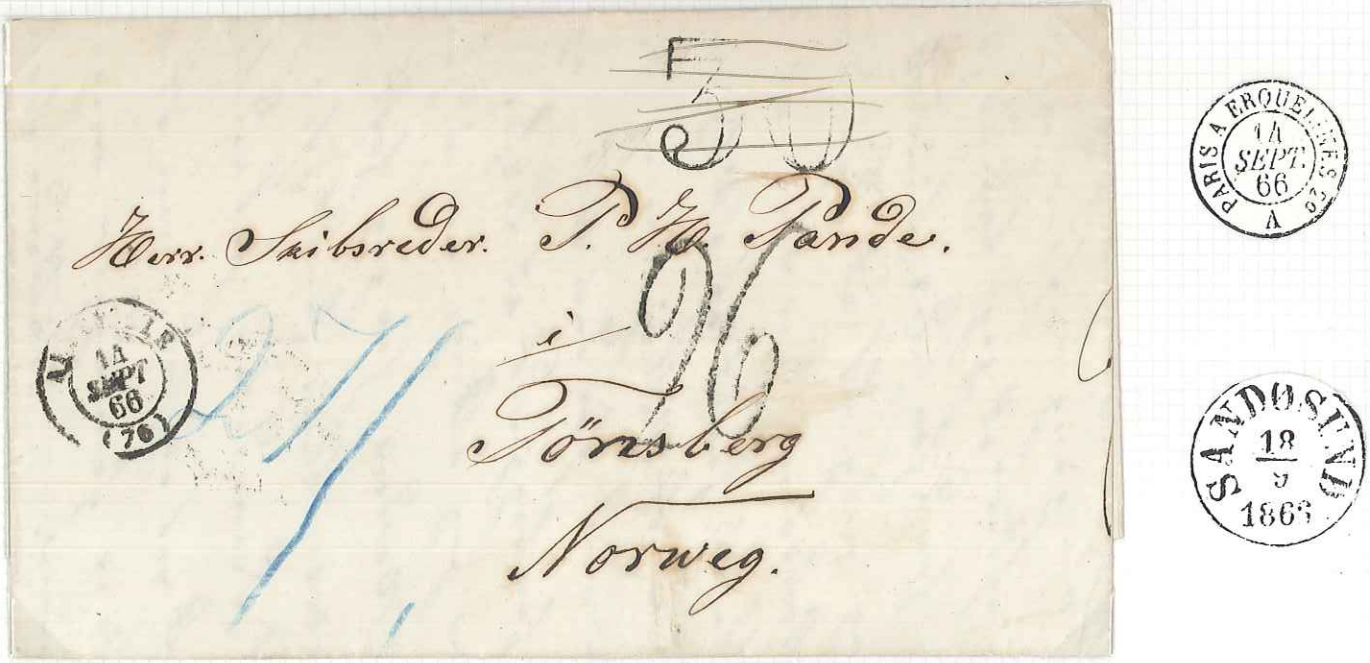

Lettre en port dû d'Abbeville du 14/9-1866 pour Tønsberg (N). C.à.d. Abbeville (76) 14 sept.66. Frappe par erreur du tampon taxe 30 (centimes), qui est le tarif d'une lettre en port dû pour la France. Taxe 30 annulée et frappe du chiffre taxe 26 (skilling) au bureau d'échange : Paris à Erquelines A 14 sept.66. Arrivée au bureau d'échange Norvégien Sandøsund 18/9-1866 (cachet type 52 AI) : départ du paquebot à vapeur de Kiel. A l'arrivée aàTønsberg 27 skilling à payer par le destinataire. (chiffre 27) : 26 skilling + 1 skilling (bæreskilling).

LETTRE POUR LA NORVEGE 1865.

3. période : 1849 - 1875.
3.10 : Bureaux Francais à l'Etranger.

AGENCE POSTALE CONSULAIRE DANS LA PLATA.

AGENTS DES POSTES DE FRANCE À TERRE À BUENOS-AYRES.
(NOV.1860 - 1 MAI 1875).

"CONFÉDÉRATION ARGENTINE *".

LETTRE EN DOUBLE PORT : CHIFFRE TAXE TAMPON "68"(EXPRIMÉ EN SKILLING NORVÉGIEN).

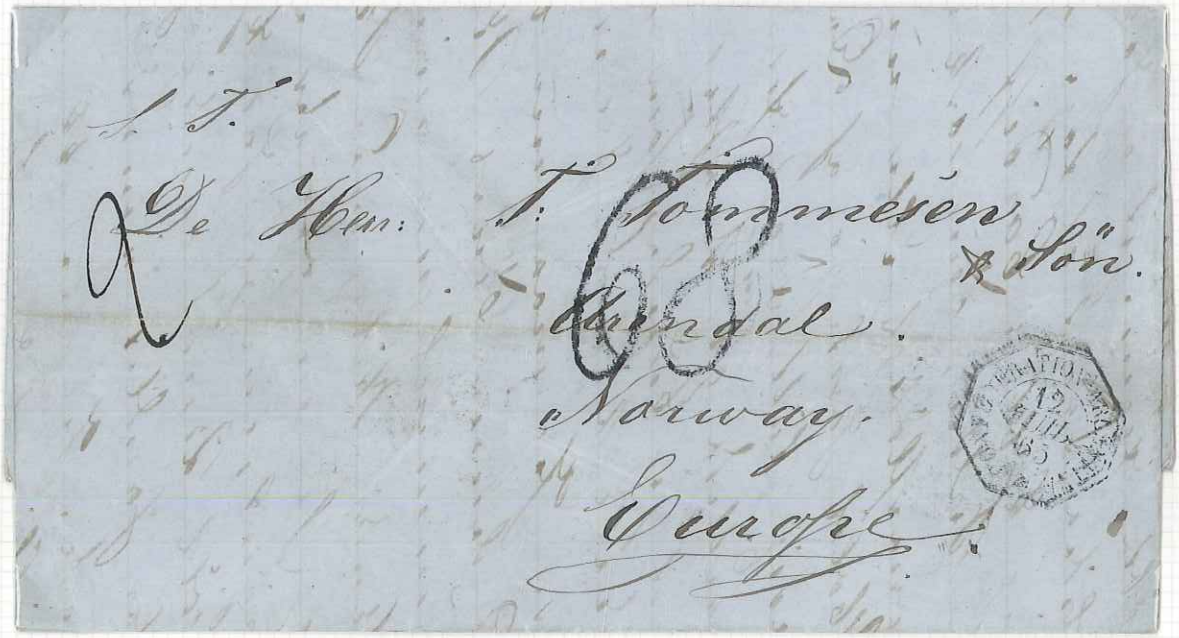

Lettre de Buenos-Ayres du 10 juillet 1865 pour Aredal (N). Lettre en double port, manuscrit à l'encre noire du chiffre : "2". Oblitération du cachet CONFÉDÉRATION ARGENTINE * 12 juil.65. Au bureau d'échange de Paris à Quièvrain frappe du chiffre taxe tampon "68", (convention avec la Norvège) pour lettre non affranchie en double port : provenance d'Outre-Mer par les bâtiments de commerce, et arrivée au bureau d'échange Norvégien : SANDØSUND le 24/8-1865, arrivée à Arendal le 25/8-1865. Seule lettre connue.

Départ de Buenos-Ayres le 12/7-1865, transporté par le vapeur "CARMEL" de la Compagnie des Messageries Impériales, Buenos-ayres - Montevideo - Rio de Janeiro, arrivée le 22/7-1865.

Départ de Rio de Janeiro le 24/7-1865, transporté par le vapeur "ESTRAMADURE" de la Compagnie des Messageries Impériale, Rio de Janeiro - Bahia - Pernambuco (30/7) - Cap-Vert (6/8) - Lisbonne - Bordeaux, arrivée le 18/8-1865.

Transit par les bureaux d'échanges de Paris à Quièvrain et de Sandøsund.

LETTRES POUR LA NORVÈGE 1865 - 1868.

3. période : 1849 - 1875.
3.4 : 1. convention France/Norvège,
1/4-1855 - 31/1-1868.

SVINESUND. b.

Bureaux d'échange : PARIS et KONGSVINGER.

Lettre en port dû de St.Nazaire du 13/3-1865 pour Frederikshald (N). C.à.d. Nantes à Paris A 13 mars 65. Au verso c.à.d. du bureau d'echange Paris (60) 14 mars 65 et frappe, à Paris, du chiffre taxe 26 (skilling Norvégien). Au verso : Svinesund.b. 26/3-1865. Ce cachet n'a été utilise que pendant une très courte période à Kongsvinger (bureau d'échange Norvégien). Total 27 skilling à payer par le destinataire 26 skilling + 1 skilling de port (bæreskilling).

LETTRES POUR LA NORVEGE 1872 - 1873.

3. période : 1849 - 1875.
3.8 : 2. convention France/Norvège,
1/2-1868 - 31/12-1875.

LETTRE D'ALGERIE NON AFFRANCHIE.

La taxe "19" (skilling) aurait dû être frappée au tampon,

lettre remise directement au vapeur en partance pour Marseille.

Lettre en port dû d'Alger du 22/2-1872 pour Bergen (N). C.à.d. **ALGER BAT.A VAP.** 22 fevr.72, frappé à Marseille, au verso c.à.d. ambulant jour Marseille à Paris D 23 fevr.72. A Paris , au bureau d'échange, la lettre aurait dû recevoir la frappe au tampon du chiffre taxe

LETTRES POUR LA NORVEGE 1859 - 1862.

3. période : 1849 - 1875.
3.4 : 1. Convention France/Norvège,
1/4-1855 - 31/1-1868.

FRAPPE AU TAMPON DE LA TAXE "26" (EXPRIMÉ EN SKILLING NORVÉGIEN) ET DE LA TAXE "72" (EXPRIMÉ EN ÖRE SUÉDOIS), FRAPPÉ PAR ERREUR.

Lettre en port dû de Paris du 9 juillet 1859 pour Mandal (N). Au bureau d'échange de Paris à Quiévrain le 9/7-1859 frappe par erreur de la taxe "72", exprimé en öre Suédois (taxe de la lettre simple en port dû pour la Suède), et rectifiée avec frappe du chiffre taxe "26" exprimé en skilling Norvégien, (taxe de la lettre simple en port dû pour la Norvège). Au verso Sandøsund 14/7-1859, et 26 skilling à payer par le destinataire à l'arrivée à Mandal.

LETTRE POUR LA NORVÉGE 1868.

3.Période : 1/1-1849 - 31/12-1875
3.4 : 1.convention France / Norvége
1/4-1855 - 31/1-1868

78

LETTRE NON AFFRANCHIE EN TRIPLE PORT, TAXÉE À 78 (SKILLING).

TAXE FRAPPÈE AU TAMPON (NON RÉGLEMENTAIRE D'APRÈS LA CONVENTION).

Lettre en port dû de PARIS du 16/1-1868 pour BERGEN (N).Au bureau d'échange annotation manuscrite 3 (triple port) et 78 (skilling) en haut à gauche et **frappe au tampon du chiffre taxe 78 (non réglementaire), les taxes des lettres à partir du 3.ième. échelon de poids et au delà, doivent être manuscrites.** Le préposé en utilisant le cachet tampon taxe 78, cachet existant pour la convention Brésil/Californie par USA-France-Norvége a fait de cette lettre une lettre unique, bien que non conforme à la convention entre la France et la Norvège du 1/4-1855.Au verso transit Christiania omk,.

LETTRES POUR LA NORVEGE 1855 - 1857.

3. période: 1849 - 1875,
3.4 : 1. Convention France /Norvège
1/4-1855 - 31/1-1868.

FRAPPE AU TAMPON, DU CHIFFRE TAXE 26 (EXPRIMÉ EN SKILLING NORVÉGIEN). POUR LETTRE EN PORT DÛ. CACHET PROVISOIRE "26".

Lettre en port dû de Paris du 15/4-1855 pour Drammen (N). C.à.d.de Paris (60) 15 avril 55, route 15 (Etranger). Au bureau d'échange, frappe au tampon, à l'encre noire du cachet taxe 26 (exprimé en skilling Norvégien). Lettre du 1er. échelon en port dû pour la Norvège. 1er. Convention entre la France et la Norvège, avec date d'application au 1/4-1855. Tarif : 26 skilling = 1,20 Fr. Même tarif pour lettre affranchie ou en port dû. Suite à un retard dans la livraison des cachets au bureau d'échange, **on a utilisé un cachet provisoire dans les premières semaines d'application de la convention.** Ce cachet est rarissime. Arrivée à Svinesund, (bureau d'échange Norvégien) et 26 skilling à payer par le destinataire.

FRAPPE AU TAMPON DU CACHET TAXE 26, CACHET RÉGLEMENTAIRE.

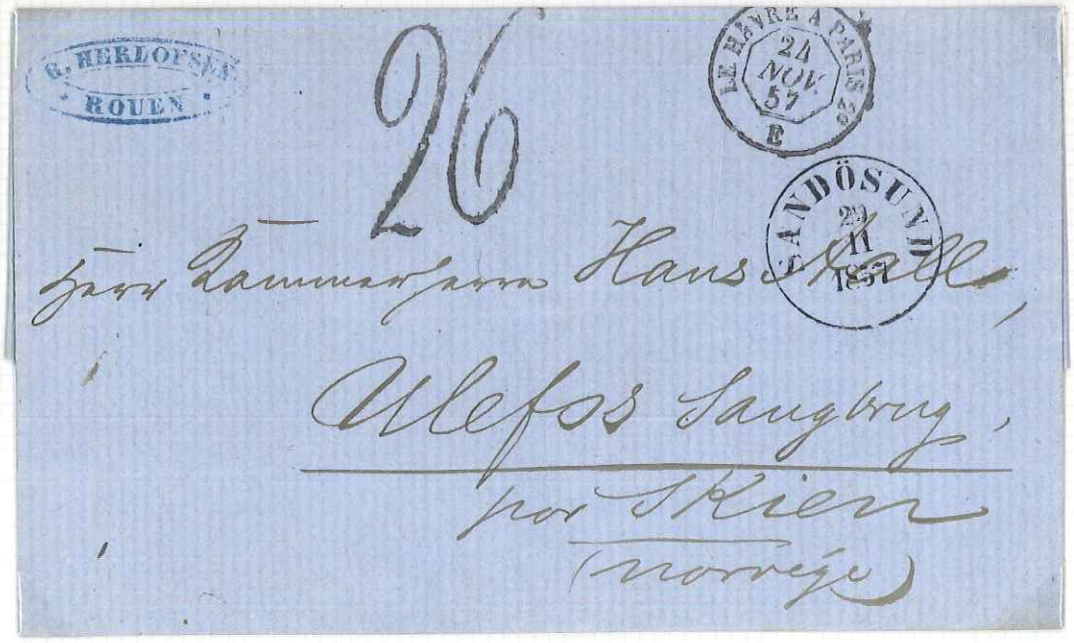

Lettre en port dû de Rouen du 24/11-1857 pour Ulefoss (N). C.à.d. ambulant jour, le Havre à Paris 2e E 24 nov 57. Au verso, c.à.d. du bureau d'échange : Paris à Quiévrain 25/11-1857, là frappe au tampon du chiffre taxe 26. Arrivée au bureau d'échange Norvégien : Sandösund le 29/11-1857. Cachet Sandösund type 57A (départ du paquebot à vapeur de Kiel). Et 26 skilling à payer par le destinataire.

LETTRES POUR LA NORVEGE 1856 - 1863.

3.Période : 1849 - 1875.
3.10 : Bureaux Francais à l'Etranger.

CHIFFRE TAXE : 34 (EXPRIME EN SKILLING NORVEGIEN).

BUREAU DE CONSTANTINOPLE (TURQUIE), du 1/5-1837 - 8/1914.

Lettre en port dû de Constantinople du 19/8-1856 pour Drammen (N). C.à.d. Constantinople Turquie 19 juin 56, via Marseille , Paris (30 juin 1856), arrivée au bureau d'échange Paris à Quiévrain D le 30 juin 1856 , là frappe du chiffre taxe 34 au tampon (exprimé en skilling Norvégien), convention entre la France et la Norvège du 1/4-1855. A l'arrivée en Norvège 35 skilling à payer par le destinataire (au verso) 34 skilling + 1 skilling de livraison 5 lettres connues.

BUREAU DE TUNIS (1848 - 1888).

Lettre en port dû de Tunis du 8 mai 1863 pour Mandal (N). C.à.d. TUNIS - BÔNE ALGERIE 11 mai 63. Lettre similaire via Marseille, Paris, Paris à Quievrain, transit Sandøsund le 21/5-1863. Seule lettre vue avec le chiffre taxe 34 en provenance de Tunisie.

LETTRES POUR LA NORVÈGE 1865.

3.période : 1/1-1849 - 31/12-1875,
3.4 : 1.convention France / Norvège
1/4-1855 - 31/1-1868.

SVINESUND. b. (KONGSVINGEN).

Lettre en port dû de LIBOURNE du 26/1-1865 pour FREDERIKSTADT (N). Cachet de départ de Libourne 26/1, transit Bordeaux à Paris 26/1 (ambulant), Paris du 27/1 (bureau d'échange),Là frappe du cachet taxe "26" (skilling), suite à la convention du 1/4-1855. Transit à Kongsvingen (bureau d'échange Norvégien et frappe à Kongsvingen du cachet SVINESUND. b.le **5/2-1865. Il s'agit de la premiére date connue de l'utilisation de ce cachet éphèmère.** En tout 27 skilling à payer par le destinataire

---

LETTRE NON AFFRANCHIE EN DOUBLE PORT, TAXÉE À 52 (SKILLING).

CACHET D'ESSAI AMBULANT LE HAVRE A PARIS 1.er, BRIGADE F du 13 AOUT 65

Lettre en port dû de ROUEN du 13/8-1865 pour CHRISTIANIA (N).Lettre remise directement à la boite mobile du train, là frappe du **cachet d'essai de jour LE HAVRE A PARIS 1.er. F, 13 aout 65.** Au verso, au bureau d'échange de Paris à Erquelines annotation manuscrite 2 (en haut à gauche) = double port et frappe faible au tampon à l'encre noire de la taxe **52** (exprimée en skilling). Au verso SANDØSUND 14/8-1865.annotation manuscrite 2 et 52 à la craie rouge,(la marque au tampon était faible) et 52 skilling à payer.